

GUIDE D'ACCUEIL CHN

2024-2025

CENTRE DE HAUT NIVEAU GAF-GAM

Guide pratique pour tous les parents
et gymnastes seniors externes

Là où
débuta ta
passion

www.FfGym.be

Sommaire

1. Formation sportive	1
A. Présentation de l'équipe	1
B. Programmes d'entraînement	1
C. Stages/périodes de vacances	2
D. Compétitions	2
E. Quelques modalités pratiques	3
2. Suivi médical et paramédical	4
A. Le suivi médical et paramédical	4
B. Présentation Cellule Médicale et Paramédicale (Cellule PM)	4
C. Compétences de la Cellule PM	5
D. Nourriture, boissons hygiène de vie	5
3. Aspect financier	5
A. Cotisation gymnaste	5
B. Licence FfG-FIG	6
C. Rétrocession club	6
D. Frais médicaux	7
4. Communication FfG	7
A. Réunions individuelles	7
B. Communications individuelles	7
C. Communications officielles	7
D. Remarque	8
5. Sponsoring / Media / relations publiques	8
A. Droit à l'image	8
B. Sponsoring	8
C. Média	9
6. Participation aux shows et compétitions	10
D. Activités club	10
E. Invitations	10
F. A la demande de la FfG	10
7. Primes et défraiements	10
8. Tenue gymnique officielle	11

Bonjour et Bienvenue !

Cher Gymnaste,

La Fédération francophone de Gymnastique est heureuse de te compter parmi les sportifs de haut niveau au CHN de Mons en tant que gymnaste majeur externe. Nous te souhaitons une excellente saison, et ferons notre possible pour que tu puisses remplir tes objectifs.

Cette brochure te donnera toutes les informations sur le fonctionnement du Centre de Haut Niveau te concernant.

En plus des informations pratiques, nous attirerons aussi ton attention sur certains accords à respecter tout au long de ta formation de haut niveau.

Nous te souhaitons beaucoup de succès !

L'équipe FfG.

1. Formation sportive

A. Présentation de l'équipe

Direction :

Directeur technique :	Cyril ZAMORA
Coordinateur du CHN :	Julien PAYEN
Assistante administrative du CHN :	Clémentine CASTIAUX

Equipe d'entraîneurs :

Gymnastique Artistique Féminine (GAF) :	Julie GUITTON (entraîneur fédéral)
	Thomas REIX (entraîneur fédéral adjoint)
	Florian DOAT (entraîneur Chorégraphe CHN)
	Laurent TRICOIRE (Head coach IDHPS/Jeunes)
Gymnastique Artistique Masculine (GAM) :	Julia NIX (entraîneur Jeunes IDHPS)
	Gilles GENTGES (entraîneur fédéral)
	Maxime GENTGES (entraîneur fédéral adjoint)
	Anthony ERHET (entraîneur CHN)
	Jonathan MARTIN (entraîneur CHN-IDHPS)

Equipe éducative :

Laura FIEVEZ
Louis DEBLIECK
Manon DEBLIECK
Mireille LATCHOUMANIN

Coordination Médicale :

Margaux DE PREZ
Laetitia D'HARLINGUE

Docteur de référence Haut Niveau : Dr Katja VAN OOSTVELDT

B. Programmes d'entraînement

En fonction de tes objectifs l'entraîneur fédéral et ton entraîneur responsable te proposeront une planification qui tiendra compte de tes contraintes et de tes capacités. Il est important que tu la suives de manière rigoureuse et que tu communique avec les entraîneurs pour vérifier que ce programme est efficace.

Tiers dans la salle

Si tes parents ou des tiers souhaitent te voir à l'entraînement, ils peuvent le faire depuis la fenêtre de la cafétéria. Ils veilleront à ne pas perturber ton entraînement.

C. Stages/périodes de vacances

La participation aux stages, aux compétitions dépendra du planning annuel proposé par l'entraîneur fédéral et validé par la Direction technique. Certaines participations seront directement liées aux procédures de sélection.

Concernant les périodes de congés, elles dépendent de la planification des objectifs techniques, et des récupérations. Cette planification sera discutée avec toi et communiquée par l'entraîneur fédéral.

Périodes de stages

Les périodes de stages de la saison sportive seront communiquées :

Pour la période d'octobre à janvier :

- en septembre/octobre (lors de la 1^{ère} réunion individuelle)

Pour la période de février à août :

- en janvier (lors de la 2^{ème} réunion individuelle)

Le planning détaillé de chaque stage (dates précises, lieu, horaire) sera communiqué au plus tard 10 jours avant le début du stage (exception : si le stage dépend d'une sélection comme titulaire ou comme réserve dans une compétition FRBG).

Période de vacances annuelles

La période et la durée des vacances dépendent de la planification des objectifs. Elle est discutée et convenue avec l'entraîneur fédéral.

Jours de fêtes

Fêtes de fin d'année : Une période de repos est généralement prévue durant les congés scolaires de Noël-Nouvel-An (sauf si la préparation aux compétitions l'exige autrement) – les dates de congé précises seront communiquées au plus tard en septembre/octobre lors de la 1^{ère} réunion individuelle.

D. Compétitions

Procédure de sélection

Des procédures de sélection et des normes de points FRBG sont mises en place pour déterminer les gymnastes qui participeront aux compétitions internationales de référence (Challenges internationaux/W.Cup/WC.Cup/CE/CM/JO). Ces procédures sont basées sur un document officiel qui décrit les étapes et conditions de sélection des membres du collectif et des membres de l'équipe nationale ou des individuels qui représenteront la Belgique. Les sélections sont finalisées notamment en fonction de la stratégie et du potentiel disponible du collectif. La sélection se fait toujours dans le but d'envoyer l'équipe ou l'individu qui offre le plus de chances de résultats à un moment précis.

Quand il s'agit de la sélection d'une équipe nationale, la procédure de sélection est présentée par les directeurs techniques des 2 ailes au Conseil d'administration de la Fédération Royale Belge de Gymnastique. Une fois approuvée, cette procédure de sélection est communiquée à tous les gymnastes.

Les gymnastes sélectionnés s'engagent à adopter un comportement conforme à l'éthique sportive et à respecter le code de conduite décrit dans le règlement d'ordre intérieur.

Chaque gymnaste est tenu de connaître la réglementation FIG concernant les athlètes.

Chaque gymnaste ayant un programme de compétition individualisé, tout le monde ne participe pas aux mêmes compétitions.

La participation aux tournois pour le compte d'un club étranger à l'étranger (Top 12 – Bundesliga...) est permise après demande d'autorisation du club à la FfG et sous couvert de l'autorisation de l'entraîneur fédéral et de la direction technique. La FfG ne participe pas aux frais induits par ces compétitions, les bénéfices éventuellement perçus seront à l'unique bénéfice du gymnaste participant.

Logement / transport / documents

La FfG ou FRBG effectuent avec soin la réservation du logement en cas de compétition à l'étranger. En fonction du budget et du choix proposé, le standing du logement pourra varier.

Chaque gymnaste senior doit veiller à ce que ses documents d'identité soient à jour. Le gymnaste devra avoir un passeport valide ainsi qu'une carte de mutuelle internationale. Concernant les bagages, il devra veiller à bien respecter les réglementations sur les objets autorisés afin de ne pas pénaliser la délégation à l'aéroport.

Les parents ou les tiers sont plus que bienvenus aux compétitions mais il leur est demandé de ne pas réserver leur logement dans les mêmes infrastructures. Les informations relatives au déplacement sont communiquées au gymnaste via la Direction Technique, le coordinateur du CHN, l'assistante administrative du CHN, ton entraîneur ou l'entraîneur fédéral.

E. Quelques modalités pratiques

Tenue

Dans tous les événements officiels la tenue portée sera celle du sponsor de la FfG/FRBG. Pour les entraînements au CHN la tenue est libre sauf lors de la venue de la presse

Équipement spécifique

Chaque gymnaste devra avoir son équipement spécifique personnel pour la compétition et pour ses entraînements. Dans tous les cas le gymnaste est responsable de son matériel et de son bon entretien pour sa sécurité. Chaque gymnaste devra veiller au rangement de son matériel personnel en fin de séance. Un espace de stockage pourra être mis à disposition par le CHN. Lorsque tu pars en compétition en avion s'il est conseillé de garder ton équipement dans ton bagage à main.

Ponctualité / investissement

Tous les gymnastes sont supposés être présents durant toute la durée des entraînements. En cas de retard, de maladie ou de nécessité de quitter l'entraînement avant la fin, le gymnaste doit prévenir son entraîneur, l'entraîneur fédéral et/ou le coordinateur du CHN.

Être sportif de haut niveau est une philosophie de vie qui demande un investissement maximal avec son état du moment lors de chaque séance d'entraînement.

Un lien de confiance mutuelle lie chaque sportif à l'équipe du CHN car nous sommes tous investis pour la réussite de chacun.

Dans ce cadre il est important que la communication circule entre nous. Chaque gymnaste est ainsi invité à signaler tout problème aux membres de l'équipe du CHN y compris à la direction technique.

2. *Suivi médical et paramédical*

La FfG a mis en place une cellule médicale et paramédicale pour donner les meilleurs conseils et assurer le suivi médical.

A. Le suivi médical et paramédical

Est centré sur :

- La prévention
- Le diagnostic et le traitement
- La revalidation et l'entraînement
- La préparation mentale

B. Présentation Cellule Médicale et Paramédicale (Cellule PM)

- 2 Coordinatrices médicale et kiné
- 1 Médecin sportif haut niveau de référence
- 1 Chiropracteur
- Un service de psychologue du sport
- Un service de médecine du sport de haut niveau

Plusieurs heures de consultation par semaine sont prévues de manière systématique dans le cadre du suivi médical et paramédical.

La coordinatrice médicale, en liaison avec les entraîneurs, décide du planning des priorités de visite avec le docteur, le kiné ou l'ostéopathe durant les heures de consultation. En cas de problème il faut aviser l'entraîneur ou la coordinatrice médicale qui mettra en œuvre le processus adapté.

Le rendez-vous chez un spécialiste en dehors des heures de consultation prévues au CHN, se fera aux frais du gymnaste concerné.

En cas de consultation d'un autre spécialiste il convient, au préalable, d'en avoir discuté avec la coordinatrice médicale. Cette consultation se fera également aux frais du gymnaste concerné. Un petit compte rendu de la consultation sera également à remettre à la coordinatrice médicale pour qu'elle puisse assurer le suivi du dossier personnel.

Pour les gymnastes SHN un bilan médical annuel complet (DEXA) doit être obligatoirement transmis aux services du CAPS.

Le suivi par le psychologue du sport est uniquement prévu pour les gymnastes sous statut SHN et ES s'il en éprouve la nécessité ou si l'encadrement technique le suggère. Pour les gymnastes avec un autre statut le suivi est possible mais il sera payant.

De même, si un gymnaste souhaite un suivi en dehors du cadre prévu, c'est faisable mais sans intervention financière de la FfG. Il faudra en avertir au préalable la coordination médicale du CHN.

C. Compétences de la Cellule PM

Le suivi médical des gymnastes de haut niveau est de la responsabilité du médecin sportif. Le médecin et son équipe déterminent avec l'équipe d'entraîneurs si une modification doit intervenir dans un programme d'entraînement en cas de blessure ou de maladie et quand le gymnaste peut à nouveau suivre le programme d'entraînement normal.

Le médecin de référence est également le seul à pouvoir établir un certificat médical de blessure dans le cadre d'une procédure de sélection.

D. Nourriture, boissons hygiène de vie

Une nourriture saine, variée avec un apport énergétique proportionnel aux dépenses est la base pour prétendre à une condition physique. L'hydratation et la récupération sont également essentielles à la performance. Le bilan de composition corporelle et le bilan sanguin permettent de mettre en place un suivi spécifique. Chaque gymnaste pourra demander conseil à la coordinatrice médicale pour obtenir des conseils du diététicien ou d'un préparateur physique. Attention chaque gymnaste est responsable de son alimentation par conséquent il est obligatoire de bien vérifier que les substances ingérées soient garanties aux normes antidopage.

Lieu de vie

En tant que sportif de haut niveau, le choix de ton environnement va influencer la qualité de tes performances sportives. Il convient donc de bien choisir un cadre de vie qui soit compatible avec ton rythme et les exigences de sportif de haut niveau. Il en sera de même pour le public qui partagera ta colocation.

3. Aspect financier

A. Cotisation gymnaste

La FfG organise la formation des gymnastes de haut niveau au CHN et engage des ressources financières importantes pour aider chaque gymnaste à la réussite de son projet:

- Prise en charge de l'équipe technique
- Prise en charge de l'équipe médicale
- Prise en charge de l'équipe de direction
- Prise en charge des coûts structurels de fonctionnement
- Prise en charge des coûts d'entraînement (pour les SHN et PE)
- Prise en charge des frais de transport d'hébergement de repas durant les tests, les stages et les compétitions.
- Prise en charges des frais pour les juges
- Prise en charge du matériel spécifique au CHN

- Prise en charge de la licence de compétition FfG et FIG
- Prise en charge des équipements nationaux (tenue équipe nationale)
- Soutien aux gymnastes devant les administrations pour l'obtention de bourses ou de contrats suivant le potentiel et les résultats
- Prise en charge d'aide spécifique suivant le niveau de performance (SHN PE)

Une cotisation sera demandée à chaque gymnaste dont le montant variera suivant son statut et son niveau de performance. Ces montants couvrent seulement une toute petite partie des frais que la FfG investit pour les activités du sportif de haut niveau.

Quel que soit l'âge des gymnastes à l'exception des gymnastes classés SHN ou PE

Inscription CHN :

Les gymnastes externes devront s'acquitter des montants suivants :

- Inscription CHN : **150€** annuel payable jusqu'au 31 Août de l'année civile en cours.
- Cotisation FfG : 1815 € par saison sportive.



Ces montants seront à payer à la FfG sur base d'une facture éditée dans le courant du mois d'août de l'année civile en cours. Il y a toujours possibilité d'étaler les échéances sur demande à : comptabilité@FfGym.be

B. Licence FfG-FIG

Pour faire partie du CHN, chaque gymnaste doit être de nationalité Belge et doit être en ordre d'affiliation et avoir une licence compétitive dans un club FfG pour la saison en cours. Le paiement de l'affiliation et de la licence sont à régler en direct avec le club.

Cependant, le certificat médical d'aptitude obligatoire pour la pratique de la Div. 1-2 sera délivré par le médecin du CHN en début de saison et transmis au secrétariat FfG avec copie au clubs concernés.



Pour permettre la participation aux compétitions internationales FIG, une licence FIG est nécessaire. La FfG instruira le dossier de demande mais chaque gymnaste devra remplir un test spécifique sur la lutte contre le dopage. La FfG fera le suivi de la validité de ta licence FIG.

C. Rétrocession club

100 € par an seront rétrocédés à ton club. Cette somme servira à ton club pour ton inscription aux compétitions provinciales, FfG et FRBG, l'inscription de ses juges aux cours/recyclages, le paiement des déplacements de ses juges aux compétitions, les différents frais administratifs, etc...

Ces 100 € ne seront rétrocédés à ton club qu'après signature d'une convention entre la FfG et ton club et au plus tard le 31 décembre de la saison en cours.

Les droits d'inscription lors d'une compétition provinciale, FfG ou FRBG doivent donc être payés par ton club dans les délais prévus par le règlement. La FfG n'est pas responsable du paiement de ces frais.

D. Frais médicaux

Le suivi médical et paramédical préventif est compris dans la cotisation du gymnaste.

Les frais médicaux supplémentaires suivants sont à charge des gymnastes :

- les examens médicaux suivants : check-up médical de début de saison (consultation médecin sportif et cardiologue, ECG, échographie cardiaque et épreuve d'effort), tests d'isocinétisme, prise de sang, imagerie médicale
- l'achat de produits nutritionnels aux normes antidopage conseillés par un nutritionniste
- tape, matériel médical personnel
- les consultations chez un spécialiste (kiné, ostéopathe, médecin, chirurgien, psychologue, nutritionniste, etc...) en dehors des heures de consultation prévues par la FfG dans le cadre du CHN (voir plus haut).

L'assurance accident sportif par laquelle tu es couverte en étant membre d'un club FfG, couvre également une partie de tes frais médicaux si ceux-ci sont la conséquence d'un accident et qu'une déclaration d'accident a été rentrée à la Fédération.

4. Communication FfG

A. Réunions individuelles

Un gymnaste de haut niveau est régulièrement évalué sur sa progression et ses prestations. C'est en effet sur base de ces éléments que la FfG décide chaque année de maintenir ou de ne pas maintenir un gymnaste dans la sélection du CHN de Mons. Par conséquent 3 réunions de bilan avec l'équipe d'encadrement sont prévues durant la saison :

- En septembre/octobre,
- en janvier
- mai/juin

Une convocation à ces réunions est envoyée au plus tard 15 jours avant celle-ci.

Ces réunions ont pour objet de faire le point ensemble sur l'évolution de ta carrière sportive, tes études et les perspectives futures.

B. Communications individuelles

En dehors de ces réunions, l'équipe du CHN est disponible si tu as des questions particulières.

C. Communications officielles

La FfG prévoit également de faire certaines communications officielles par email sur différents sujets qui concernent le CHN, le haut-niveau, la gymnastique, ou toi.

La rumeur ou la vitesse des réseaux sociaux pouvant parfois devancer une communication formelle, la FfG ne peut pas être tenue pour responsable d'informations qui circulent par ce biais.

D. Remarque

Chaque membre de l'équipe du CHN fait le maximum pour que tout se déroule au mieux pour toi mais des problèmes sont évidemment toujours possibles.

Dans ce cas, il est toujours préférable d'en parler d'abord avec le principal intéressé pour désamorcer des problèmes inutiles.

5. Sponsoring / Media / relations publiques

A. Droit à l'image

Chaque gymnaste du Centre de Haut Niveau est présenté sur le site internet de la FfG avec son CV et une photo d'identité.

A côté de cela, la FfG utilise des photos des gymnastes du Centre de Haut Niveau pour la promotion de la gymnastique, pour annoncer des activités sur tout support de communication. Les photos publiées sont toujours choisies avec soin et toujours dans le but de présenter de manière positive la gymnastique ou le gymnaste.

Certains partenaires de la FfG peuvent également utiliser l'image des gymnastes FfG (photos, vidéos, ...)

Les gymnastes du Centre de Haut Niveau sont également susceptibles de consacrer un maximum de 3 jours par an pour une session de photos ou relations publiques avec certains de nos partenaires. Le planning est établi en concertation avec l'entraîneur.

Concrètement cela concerne tant des photos de groupe que des photos individuelles, pour un usage interne sur les canaux de communication de la FfG (affiches, revues, site internet, Facebook, Twitter, Instagram ; cette liste n'étant pas exhaustive), que pour un usage commercial (réclame et but publicitaire).

En tant que participant seniors aux événements de haut niveau, tu acceptes implicitement que des photos de toi soient utilisées dans le cadre décrit ci-dessus et pour un usage interne. *Si pour des raisons personnelles, tu n'acceptes pas ce point, tu devras nous en informer par écrit pour le 1^{er} septembre de la saison en cours au plus tard.*

B. Sponsoring

Partenaires de la Fédération

La FfG a des sponsors - partenaires - instances qui soutiennent directement ou indirectement ta formation de haut niveau.

Actuellement ceux-ci sont :

- ADEPS
- ADEPS Pro
- COIB
- Be Gold
- SED
- Arena (assurances)
- Agiva (vêtements gymniques)

- Gymnova (matériel gymnique)
- Lotto (Loterie nationale)
- Baloise (assurance)

Sans le soutien de ces sociétés et instances, l'activité haut niveau ne serait pas possible. Il est donc important que chaque membre du Centre de Haut Niveau se comporte de manière loyale vis-à-vis de ces partenaires.

Concrètement cela implique que:

- Tu ne formules pas de propos négatifs envers des tiers ou la presse au sujet de la FfG et des instances qui nous soutiennent ou au sujet des produits de nos partenaires commerciaux.
- Tu n'utilises pas de produits des marques concurrentes dans des circonstances officielles (compétitions, interviews, reportages TV, ...) à l'exception de petits accessoires et chaussures.
- Tu ne contractes pas de contrat de sponsoring personnel avec des firmes concurrentes des partenaires de la FfG.
- Tu te mettes parfois à disposition pour la promotion et les actions publicitaires des sponsors de la FfG (idem, droit à l'image). Le planning est décidé en concertation entre l'entraîneur responsable et le gymnaste.

Sponsoring personnel

Le sponsoring personnel est possible tant qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avec les sponsors de la FfG et tant que les règlements de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) et de l'Union Européenne de Gymnastique (UEG) sont respectés.

Nous te demandons de soumettre toute proposition de contrat de sponsoring personnel à la FfG avant signature.

Attention la signature d'un contrat peut entraîner des modifications sur les conditions financières de soutien apportées par la FfG au gymnaste concerné.

C. Média

La gymnastique de haut niveau est également une vitrine de la Fédération. En tant que gymnaste, tu représentes la FfG en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique. Lors d'éventuelles compétitions internationales, tu représentes ton pays et tu es un ambassadeur de la gymnastique belge à l'étranger.

La FfG entretient de bonnes relations avec la presse et développe une communication précise à ce sujet. En principe nous limitons nos contacts presses à la presse sportive, sauf cas exceptionnel.

L'attitude à adopter face à la presse doit s'apprendre. Nous te déconseillons d'accepter une interview sans avoir averti la Fédération au préalable. Le responsable presse de la FfG et ton entraîneur peuvent te donner des conseils pour te comporter en toute confiance face aux médias. Bien que l'intérêt de la presse pour la FfG soit important, nous restons convaincus que trop d'attention des médias à un jeune âge est néfaste pour la carrière d'un gymnaste. Nous veillons à l'intérêt de tous les gymnastes et faisons en sorte que chacun soit mentionné dans la presse au bon moment et de la bonne façon.

Que faire lors d'une demande d'interview?

Lors d'une compétition

Discute avec ton entraîneur. Il/elle déterminera quel est le meilleur moment pour l'interview et il/elle te donnera des conseils sur comment aborder au mieux cette interview.

Sur demande (via club, téléphone, mail,...)

Tu as reçu une demande d'interview ? Ne donne pas de réponse positive ou négative et demande au journaliste d'adresser sa demande à ton entraîneur.

Après évaluation de la demande (quel média ? quel programme TV ou radio ? contenu ?), l'interview sera accordée ou pas. Si c'est positif, la FfG règlera l'organisation pratique de l'interview.

6. Participation aux shows et compétitions

D. Activités club

Si cette participation n'entrave pas ta préparation sportive, ta participation à certaines activités de ton club sera autorisée par ton entraîneur (voir plus haut).

E. Invitations

Toute demande de démonstration doit être soumise à ton entraîneur et à l'entraîneur fédéral. Si cette participation n'entrave pas ta préparation sportive tu pourras répondre positivement à l'invitation (voir plus haut).

F. A la demande de la FfG

Pour ne pas te surcharger inutilement, nous limitons ton nombre de participation à des shows ou démonstrations. Dans des cas exceptionnels, la FfG est 'obligée', vis-à-vis de ses partenaires, de mettre à disposition les gymnastes de haut niveau pour des démonstrations, des actes de présence, etc...L'équipe d'entraîneurs déterminera qui est désigné pour quelle activité.

7. Primes et défraiements

L'investissement financier de la FfG pour former des gymnastes de haut niveau est très important. En tant que gymnaste du CHN, tu dois donc donner la priorité au programme sportif qui est fixé par ton entraîneur pour atteindre tes objectifs de haut niveau.

Si on te propose une prime ou un défraiement pour participer à une compétition, à un show ou à une démonstration, tu dois immédiatement en avertir la direction technique qui prendra en charge le dossier afin de rester dans la légalité.

S'il s'agit d'une participation à une compétition pour un club étranger, la direction technique et l'entraîneur fédéral devront donner leur accord.

Les primes ou défraiement que tu touches t'appartiennent intégralement.

Néanmoins, si tu n'es pas en ordre de paiement au CHN, la FfG se réserve le droit d'utiliser ta prime ou ton défraiement pour apurer les factures concernées.

8. Tenue gymnique officielle

Tenue FfG/FRBG

'AGIVA' est l'équipementier officiel de la FfG/FRBG. Lors de toute compétition internationale ou démonstration officielle où tu représentes la Belgique, la FfG ou le Centre de Haut Niveau, tu ne peux porter QUE l'équipement officiel du partenaire de la Fédération. La convention avec '**AGIVA**' prévoit que tous les gymnastes **sélectionnés** pour une grande compétition type CE, CEJ, CM, EYOF, YOG, etc... **reçoivent définitivement un équipement complet** lors de leur sélection.

Pour les gymnastes **participant à toute autre compétition internationale, stage ou démonstration** sous le nom de la Belgique, de la FfG ou du Centre de Haut Niveau, des **équipements en prêt** sont prévus par la FfG/FRBG pour le temps de l'événement.

Dans tous les cas, ton entraîneur t'indiquera toujours la tenue exacte à porter en fonction des circonstances.

En cas de prêt d'équipements FfG/FRBG, ceux-ci doivent être rendus **dans les 8 jours qui suivent la compétition, le stage ou la démonstration.**

Tu dois toujours rendre ces équipements **en mains propres** à l'assistante administrative du CHN.

La personne responsable de la gestion du stock des équipements FfG et FRBG est l'assistante administrative du CHN. Tu peux toujours t'adresser à elle en cas de question ou problème.



En cas de perte ou de détérioration d'équipement, la FfG se réserve le droit de facturer celui-ci à tes parents.

Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter !

Sylvie RONSSE	sylvie.ronsse@FfGym.be	02/234.38.31 0478/57.23.82	Directrice Générale
Cyril ZAMORA	cyril.zamora@FfGym.be	065/70.50.40 0496/03.42.13	Directeur Technique
Julien PAYEN	julien.payen@FfGym.be	065/70.50.41 0488/66.93.13	Coordinateur du CHN
Clémentine CASTIAUX	clementine.castiaux@FfGym.be	065/70.50.42	Assistante administrative du CHN
Florence LESTIENNE	florence.lestienne@FfGym.be	02/234.38.30	Responsable Communication- Événements-Promotion- Sponsoring

Julie GUITTON	julie.guitton@FfGym.be	065/70.50.41	Entraîneur Fédéral GAF
Thomas REIX	thomas.reix@FfGym.be	065/70.50.41	Entraîneur Fédéral adjoint GAF
Florian DOAT	florian.doat@FfGym.be	065/70.50.41	Entraîneur CHN GAF/Chorégraphe
Laurent TRICOIRE	laurent.tricoire@FfGym.be	0472/09.80.17	Head Coach GAF
Julia NIX	julia.nix@FfGym.be	065/70.50.41	Entraîneur CHN

Gilles GENTGES	gilles.gentges@FfGym.be	0486/79.93.31	Entraîneur Fédéral GAM
Maxime GENTGES	maxime.gentges@FfGym.be		Entraîneur Fédéral Adjoint
Anthony ERHET	anthony.erhet@FfGym.be	065/70.50.41	Entraîneur CHN GAM
Jonathan MARTIN	jonathan.martin@FfGym.be	065/70.50.41	Entraîneur CHN GAM

Margaux DE PREZ	margaux.deprez@FfGym.be	0479/23.85.89	Coordinatrice médicale GAM
Laetitia D'HARLINGUE	laetitia.dharlingue@FfGym.be	+33 6 73 81 77 09	Coordinatrice médicale GAF

Mireille LATCHOUMANIN	mireille.latchoumanin@FfGym.be	0483/03.10.08	Éducatrice CHN
Manon DEBLIECK	manon.deblieck@FfGym.be	0483/03.10.08	Éducatrice CHN
Louis DEBLIECK	louis.deblieck@FfGym.be	0483/03.10.08	Éducateur CHN
Laura FIEVEZ	laura.fievez@FfGym.be	0483/03.10.08	Éducatrice CHN



Fédération francophone de Gymnastique et de Fitness

Avenue Albert Giraud 96
1030 Bruxelles



02 234 38 38

Centre de Haut Niveau

Avenue de la sapinette 3
7000 Mons



065/70.50.41

www.FfGym.be